



Extrait du registre des délibérations
Le Grand Ouest Toulousain - Communauté d'Agglomération
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MAI 2026

Le 28 du mois de mai 2026 à 18h30 le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du siège du Grand Ouest Toulousain Agglomération à Plaisance du Touch sous la Présidence de M. Pascal BARBIER.

Etaient présents : CHEBELIN Thierry, EL HAMMOUMI Mohammed, TRIAES Jocelyne, ARDERIU François, ANDRAU Éliane, GADAL Clément, LABAT Naïma, COURADETTE Franck, FALIERES Monique, GAUTHIER Maxime, BOSSART-DUDOUE Sylvie, MAFFRE Stefan, RICHEUX Cathy, BARCOS Béatrice, PASCAL Stéphane, MARQUIÉ Éric, ARTEIL Carole, CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, MORONI-DENAT Martine (suppléante de M. ALEGRE empêché), QUEVAL Florence, CHAUVIN Séverine, VERGNES Alain, ROGUIN Sylvie, , DESFRANÇOIS Joëlle, LAMIA Alicia, BERGER Jean-Philippe, BARBIER Pascal, DUHAMEL Sophie, MONTANT Floriane, MARCHAND Marie-Thérèse, PELLEGRINO Joseph, GARNIER Joseph, BREFEL Anthony, TRILHE Rahel.

Pouvoirs :

M. TOUNTEVICH Christophe à Mme TRIAES Jocelyne
 Mme EVEN Betty à M. EL HAMMOUMI Mohammed
 Mme SANNI-RODRIGO Lisa à M. ARDERIU François
 M. CARDEILHAC-PUGENS Etienne à PASCAL Stéphane

Mme PERRIN Marie-Paule à Mme RICHEUX Cathy
 M. AYMONIER Thomas à M. BARBIER Pascal
 M. BEHM Jean-François à Mme LAMIA Alicia
 M. SANTAGUILIANA Bertrand à M. BERGER Jean-Philippe

Etaient excusés : TOUNTEVICH Christophe, EVEN Betty, DAGUES-BIE Philippe, SANNI-RODRIGO Lisa, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, PERRIN Marie-Paule, AYMONIER Thomas, BEHM Jean-François, SANTAGUILIANA Bertrand.

Secrétaire de séance : Maxime GAUTHIER

Date de la convocation : le 21 mai 2026
Délégués en exercice : 44
Membres Présents : 35
Procurations : 08
Absents : 09

Vote	
Nombre de votants	: 43
Pour	: 43
Abstention	: 00
Contre	: 00
Ne prend pas part au vote	: 00

OBJET : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre le Grand Ouest Toulousain Agglomération, ses communes membres, leurs C.C.A.S. et le SIVOM Vallée de la Save

Rapporteur : Pascal BARBIER

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre Le Grand Ouest Toulousain Agglomération, ses communes membres, leurs C.C.A.S. et le SIVOM Vallée de la Save,

Exposé des motifs

Les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement doit être conclue entre ses membres de manière à définir les missions de chacun.

Il est proposé au Conseil de s'engager dans ce processus de création d'un groupement de commandes permanent entre Le Grand Ouest Toulousain Agglomération, ses communes membres, leurs C.C.A.S. et le SIVOM Vallée de la Save, afin de grouper nos achats à chaque fois que ses membres le souhaiteront.

Ce groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de marchés publics en dehors de cette structure. Chaque membre du groupement restera libre de participer ou non aux consultations mises en œuvre en application du présent groupement de commandes permanent. Il signifiera sa décision de participer au coordonnateur par décision municipale du Maire, ou du Président.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre Le Grand Ouest Toulousain Agglomération, ses communes membres, leurs C.C.A.S. et le SIVOM Vallée de la Save, annexée à la présente délibération.

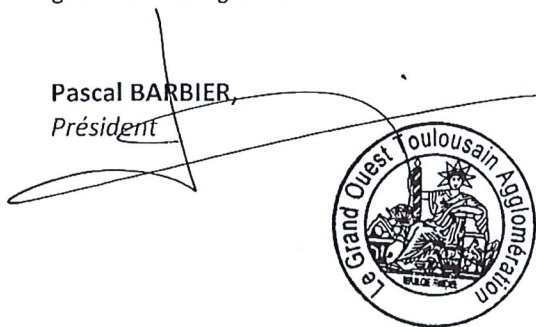
Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, valant ainsi création et adhésion au groupement de commandes.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Pascal BARBIER,
Président



Maxime GAUTHIER
Secrétaire de séance